



RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00599
Numéro SIREN : 425 104 742
Nom ou dénomination : SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L ATLANTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2013 sous le numéro de dépôt 1377



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

S.A.R.L SOFIMA

Rapport du commissaire à la transformation de la société SOFIMA (SARL) en société SOFIMA (SAS)

S.A.R.L SOFIMA
27 Place Clemenceau, 64200 Biarritz
Ce rapport contient 3 pages
Référence : PL-JCL



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

S.A.R.L SOFIMA

Siège social : 27 Place Clemenceau, 64200 Biarritz
Capital social : € 1 500 000

Rapport du commissaire à la transformation de la société SOFIMA (SARL) en société SOFIMA (SAS)

A l'attention de l'Associée unique,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sophia-Antipolis, le 14 mars 2013

KPMG Audit Sud-Est



Philippe Levert
Directeur Adjoint Côte d'Azur

21 MARS 2013

BAYONNE, le 20.03.2013

**Tribunal de Commerce
1 avenue Anne de Neubourg
64100 BAYONNE**

OBJET

SARL SOFIMA

Dépôt du rapport du Commissaire à la transformation

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, pour dépôt, le rapport du Commissaire à la transformation établi dans le cadre de la transformation de la SARL SOFIMA (RCS BAYONNE 425 104 742) en SAS.

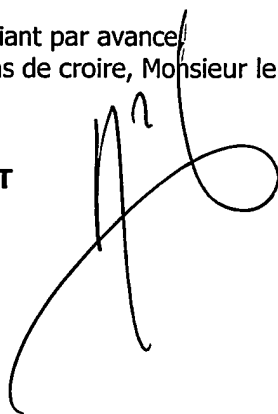
A cet effet, nous vous adressons un chèque d'un montant de 19,07 € en règlement des frais de dépôt.

Le récépissé de dépôt et la facture sont à nous adresser directement.

Vous en remerciant par avance!

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de notre parfaite considération.

André BONNET



WKE